

Résumé de la séance du Conseil Communal du 30 août 2007 à 20 heures.

Présents : M. André DRICOT, Bourgmestre-Président ;
M.Philippe BELOT, Mme Sabine MAGIS, M.Georges DE COSTER, Echevin(e)s ;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX, Mme Sophie VERHELST, M. Jacques PETITJEAN, Mme Brigitte GILLES, M. Christian LATHURAZ, Conseiller (e) s Communaux ;
Mme LAUVAUX Sabrina, Présidente C.P.A.S.
Mme M-P. FAYS, Secrétaire Communale.

Le Conseil, en séance publique, à l'unanimité

1°) Modification règlement police chapitre 4 « de la Salubrité Publique ».

Modifie le règlement général de police en réduisant la limite de la voirie à laquelle un fumier peut-être établi à trois mètres au lieu de dix mais toujours à 100 m des habitations

2°) Cession terrain non constructible par la SWL à la Commune de Doische : Déclaration d'utilité publique.

Déclare l'utilité publique pour la cession de morceaux de terrains non constructibles de la SWL à la commune dans le cadre d'un futur lotissement à Doische, rue Martin Sandron

3°) Placement d'une bouche d'incendie DN 80 mm, route de Matagne, à proximité des hangars Jourdain et Guilmin.

Marque son accord pour le placement d'une bouche d'incendie par la SWDE à Romerée pour un montant de 976,58 € et souscrit des parts sociales pour ce montant.

4°) Budget 2008 : FE Doische, Gimnée, Gochenée, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Niverlée, Eglise Protestante de Namur.

Emet un avis favorable sur les budgets 2008 des F.E de Doische, Gimnée, Gochenée, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Niverlée et de l'Eglise Protestante de Namur qui demandent des parts communales respectives de :

Doische :	7.558,54 €
Gimnée :	8.795,41 €
Gochenée :	8.314,01 €
Matagne-La-Grande :	6.736,70 €
Matagne-La-Petite :	3.511,15 €
Niverlée :	2.577,00 €
Eglise Protestante :	354,49 €

5°) **Règlement complémentaire sur le roulage.**

Prend un règlement complémentaire de roulage qui interdit la circulation à tout véhicule de + de 3,5 t (sauf desserte locale et usage agricole) dans la rue de Doriémont à Gochenée et crée une zone tampon à 70 Km/h dans la rue de l'auberge entre le chemin n° 15 et l'entrée de l'agglomération de Matagne-La-Petite.

6°) **Accord de principe pour introduction d'un dossier de rénovation du village de Matagne-la-Petite dans le cadre du projet européen « Cœur de village ».**

Emet un accord de principe pour introduire ce projet européen qui, s'il est accepté, serait subsidié à concurrence de 90 %.

7°) **Plan Mercure 2007 : Aménagement de la rue de l'Emprunt à Doische**

- **Accord de principe sur adhésion**
- **Sollicitation de la subvention**
- **Choix de la procédure de désignation d'auteur de projet.**

Emet un accord de principe sur le projet d'aménagement de la rue de l'emprunt à Doische dans le cadre du plan Mercure, décide de solliciter une subvention de 80 % chez le Ministre compétent et désigne le Service Technique Provincial comme auteur de projet.

8°) **Plan triennal 2007 : Restauration extérieure Eglise Matagne-la-Petite**

- **Approbation du cahier des charges**
- **Choix du mode de passation du marché**
- **Sollicitation des subsides.**

Approuve le cahier des charges pour la restauration extérieure de l'Eglise de Matagne-La-Petite, choisit le mode de passation du marché par adjudication publique et décide de solliciter les subsides auprès du Ministre Compétent

9°) **Plan triennal 2007 : Réfection de la rue de Fombay**

- **Approbation du cahier des charges**
- **Choix du mode de passation du marché**
- **Sollicitation des subsides.**

Approuve le cahier des charges pour la réfection de la rue de Fombay à Romerée, choisit le mode de passation du marché par adjudication publique et décide de solliciter les subsides auprès du Ministre Compétent

10°) **Ordre du jour AG Inatel du 10 octobre 2007.**

Approuve le point unique mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire de INATEL du 10 octobre 2007

11°) **Accueil extrascolaire : Règlement d'ordre intérieur - Ecoles communales de Doische.**

Adopte le règlement d'ordre intérieur proposé par la CCA et marque un avis favorable sur le projet pédagogique

12°) **Ratification délibération du Collège Communal du 8 août 2007 actant la déclaration de politique générale du Collège en matière de logement.**

Ratifie la délibération du Collège Communal du 8 août 2007 actant la déclaration de politique générale du Collège en matière de logement

13°) **Ratification délibération du Collège Communal du 8 août 2007 adoptant le programme communal d'actions en matière de logement 2007-2008.**

Ratifie la délibération du Collège Communal du 8 août 2007 adoptant le programme communal d'actions en matière de logement 2007-2008.

14°) **Vente de bois marchand : Exercice 2008 - Décision sur le mode de délivrance**

Décide de vendre le bois marchand de l'exercice 2008 en vente publique au rabais

15°) **FE Matagne-la-Petite compte 2006.**

Emet un avis favorable sur le compte 2006 de la F.E. de Matagne-La-Petite qui se solde par un boni de 1.350,34 €

16°) **Loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile.
Services régionaux d'incendies - Communes protégées (classe Z et classe Y)
Régularisations 2004 et 2005 - Provisaires 2006 et 2007.**

Emet un avis favorable unanime sur les montants définitifs des redevances 2004 et 2005 et les montants provisoires des redevances 2006 et 2007 du service Incendie.

Montants définitifs :

- 2004 : 39.148,43 €
- 2005 : 44.459,34 €

Montants provisoires :

- 2006 : 38.652,17 €
- 2007 : 44.459,34 €

17°) Décision de retirer les points lumineux à la rue de la Station à Matagne-la-Grande, entre la dernière maison et l'ancien site PRB.

Décide de demander à IDEG de mettre provisoirement hors service les points lumineux à la rue de la Station à Matagne-la-Grande, entre la dernière maison et l'ancien site PRB

18°) Modification budgétaire N° 1 et 2/2007 : communication de la décision de l'Autorité de Tutelle.

Prend connaissance de l'arrêté du 09.08.2007 par lequel le Collège provincial du Conseil Provincial a réformé les modifications budgétaires numéros 1 et 2 pour l'exercice 2007, comme suit :

1. Total des recettes : 3.884.211,64 €

Modifications

021/466-01 : 602.246,27 € au lieu de 612.896,12 € soit 10.649,85 € en moins

Nouveau total des recettes : 3.873.561,79 €

2. Total des dépenses inchangé à : 2.993.138,69 €

3. Récapitulation : Recettes : 3.873.561,79 €
Dépenses : 2.993.138,69 €

Boni : 880.423,10 €

19°) Approbation PV de la séance précédente du Conseil communal.

La séance s'étant déroulée sans observation, le PV est considéré comme approuvé.

La séance se termine à 21 h 14'.